

9.

341.25

Secretário Geral da Organização das Nações Unidas na Academia.

Em sessão presidida pelo Magnífico Reitor da Universidade, Prof. Dr. ANTÔNIO DE ULHÔA CINTRA, realizada no Salão Nobre a 8 de agosto do corrente ano, foi recebido nesta Faculdade o Secretário Geral Interino da Organização das Nações Unidas, U THANT.

Visitando o Brasil a convite do Exmo. Sr. Presidente da República, proferiu S. Exa. naquêlê ensejo brilhante conferência, desenvolvendo o tema *A Década do Desenvolvimento das Nações Unidas*¹, em que pôs em destaque o plano de assistência da ONU aos países em desenvolvimento, através de programas de mobilização de recursos humanos, naturais e técnicos, para a consecução de um futuro equilíbrio econômico e social entre as Nações.

Saudou o ilustre visitante em nome da Faculdade o Prof. Dr. ERNESTO DE MORAES LEME, que proferiu o seguinte discurso:

Discurso de saudação ao Secretário Geral das Nações Unidas.

Excellence,

Le décès de DAG HAMMARSKSJOELD avait plongé le deuil au sein des Nations Unies. Tout le monde s'est épris d'émo-

1. V. *A década do desenvolvimento das Nações Unidas*, conferência proferida pelo Secretário Geral da Organização das Nações Unidas, na secção "Conferências e Discursos", dêste volume.

tion à l'égard de son sacrifice et le problème de la succession du Secrétaire Général a été objet de préoccupation de tous les gouvernements.

Il était très difficile, en effet, trouver un homme avec les qualités de votre prédécesseur pour assumer les responsabilités du Secrétariat. Son tact diplomatique, sa sagesse, son charme personnel, sa dévotion extrême au service de l'Organisation, le domaine complet des affaires politiques de toutes les nations, la confiance des hommes d'État de tous les continents, faisaient de HAMMARSKSJOELD le Secrétaire idéal. En outre, l'élection du plus haut fonctionnaire de l'ONU est soumise à des règles sévères : la recommandation du Conseil de Sécurité et le suffrage de l'Assemblée Générale.

Ce ne fut point par hasard que les attentions des Puissances ont été fixées sur le Chef de la Mission de Birmanie, l'éminent professeur et diplomate, qu'il y avait déjà quatre ans prêtait sa collaboration aux services des Nations Unies.

De la chaire du Collège National de Pontanaw vous avez passé au Conseil National d'Éducation, à la Direction de la Presse de Birmanie, à la fonction de Secrétaire du Gouvernement. Et vous avez eu l'opportunité de mettre en relief votre expérience diplomatique accompagnant le Premier Ministre U Nu en plusieurs conférences internationales.

Votre premier contact avec l'Organisation des Nations Unies s'est effectué pendant la 7^{ème} Session de l'Assemblée Générale, en qualité de membre de la Délégation de votre pays. L'impression que vous avez laissée parmi vos collègues de l'ONU a été inoubliable. Votre discrétion et votre modestie n'ont pu jamais cacher l'intellectuel et l'homme de volonté ferme qui s'est révélé dans les luttes politiques de votre Patrie. D'ailleurs, les ouvrages que vous avez consacrés à l'étude de la Société des Nations et aux problèmes de l'Éducation étaient une expression de votre culture, couronnée, en 1961, avec la publication des trois volumes de votre *Histoire de Birmanie dans l'Après Guerre*.

Tous ces attributs vous ont élevé à la haute fonction de Secrétaire Général *ad interim* et vous avez renoncé à la

représentation du gouvernement de Rangoon auprès des Nations Unies pour recevoir la représentation des Nations Unies auprès de tous les gouvernements.

S'il est vrai que l'Organisation ne constitue pas proprement un État, ni un Super État, elle possède, de quelque manière, les organes du Pouvoir Public qui sont l'apanage des États souverains: l'Assemblée Générale est son Pouvoir Législatif, le Conseil de Sécurité est son Pouvoir Exécutif, la Cour Internationale de Justice est son Pouvoir Judiciaire. Et je crois n'être pas en erreur assimilant d'une certaine façon la mission du Secrétaire Général à celle du Premier Ministre.

“Une Organisation comme celle des Nations Unies”, écrit MARCEL SIBERT, (*Traité de Droit International Public*, II, 782), “requiert chez ses agents et la connaissance des affaires internationales et l'aptitude à s'assimiler la variété des problèmes politiques, économiques et sociaux que suscitent chaque jour les relations entre États”. Et comme “tous les membres du personnel sont soumis à l'autorité du Secrétaire Général et, dans l'exercice de leurs fonctions, sont responsables devant lui”, la responsabilité de ce fonctionnaire a une étendue plus considérable encore.

De la Grèce à nos jours l'idéal de collaboration parmi les peuples au but de garantir la paix a obtenu un grand avancement. Même de la Société des Nations aux Nations Unies l'évolution a été formidable. Mais, nous n'avons pas abouti à une société internationale ayant une suprématie complète sur tous les États, la justice internationale réglant les différends entre les nations. On dira que c'est un rêve; mais, un rêve qui sera la réalité de l'avenir. Comme disait notre compatriote RUY BARBOSA, “pour les événements qui font l'histoire, qu'est-ce que le temps d'une ou deux générations? Ce n'est plus, dans le mouvement du monde, que l'espace d'un jour au lendemain”.

La Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 a réalisé, de quelque sorte, l'idéal de justice que l'on avait songé. Ayant comme leur but maintenir la paix et la sécurité

internationales, développer les relations amicales entre les nations, réaliser la coopération internationale, en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, obtenir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, elle est en vérité le forum universel où tous les pays, grands et petits, faibles ou puissants, font prévaloir leur vote et font écouter leur voix.

La haute mission que vous exercez, U THANT, vous donne la possibilité d'être l'intermédiaire entre deux mondes et d'être le délégué des aspirations universelles auprès des Nations Unies. En agissant en toutes réunions de l'Assemblée, du Conseil de Sécurité, du Conseil Économique et Social, du Conseil de Tutelle, selon l'article 98 de la Charte, le Secrétaire Général doit remplir toutes les fonctions déterminées par ces organes. Et dans le rapport que vous présenterez à la XVIIème Session de l'Assemblée Générale nous aurons le plaisir de constater l'activité magnifique que vous avez exercée pendant la première année de votre labeur au service de la Paix.

Nous sommes convaincus, comme vous même, que "celui qui veut obtenir la paix ne peut pas s'enfuir du combat pour la paix". Et je peux répéter les paroles que vous avez énoncées en quelque part: "Je crois que le monde a besoin désespéré et urgent de l'ONU, aujourd'hui plus que jamais. Je pense que l'ONU n'est pas un rêve, mais notre seule espérance et notre unique réalité".

Dans ce moment de si grandes difficultés, visitant le Brésil par la première fois, vous avez choisi l'ambiance de cette Faculté de Droit, la plus ancienne du pays, pour transmettre à nous tous votre message. Nous en sommes très reconnaissants.

Le Brésil a été toujours un pays pacifique. Dans un texte formel de sa première Constitution Républicaine il a proscrit la guerre de conquête, directe ou indirecte, soit par

soi même, soit en raison d'alliance avec une autre nation. L'arbitrage obligatoire fut inscrit dans les lignes de la même Charte. Et dans la Deuxième Conférence de La Haye, en 1907, notre représentant, RUY BARBOSA, a levé l'étendard de l'égalité de tous les États. Notre collaboration aux travaux de l'ONU fut intégrale, depuis le premier moment.

M. le Secrétaire Général, l'Université de São Paulo et sa Faculté de Droit vous reçoivent comme un apôtre de la Paix et vous rendent leurs hommages en vertu d'une vie consacrée au Bien et songeant au bonheur de toute l'Humanité. Et nous vous demandons seulement que, en retournant demain au centre de vos activités à New York, en voyant le drapeau brésilien parmi les cent quatre drapeaux des membres de l'ONU, vous aurez une pensée de sympathie et d'amitié à notre égard, bénissant l'heure que vous avez passée au sein de cette Faculté de Droit, entre vos collègues d'enseignement et vos frères d'idéal.